

Compte rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2015

La séance est ouverte à 20h00.

Etaient présents : Mmes Sabrina CHAPUIS et Chantal PIZARD, MM. Frédéric BREGAND, Laurent CHENU, Joël CHEVASSUS, Nicolas GEY, Jérôme GOUSSET, Didier PEREZ, Frédéric SIGNORI.

Absents : Françoise MARTIN (procuration à Joël CHEVASSUS), Jean-Paul ROY (procuration à Laurent CHENU).

Secrétaire de séance : Sabrina CHAPUIS

1/ Approbation du compte-rendu du précédent Conseil.

2/ Vote du Budget Primitif 2015 : Le Budget Primitif (BP) est présenté par le Maire puis ensuite voté par Chapitre à l'unanimité par le Conseil Municipal.

BP 2015 du CCAS :

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Nature	Libellé	BP 2015
022		Dépenses imprévues	1 000,00
011	6232	Fêtes et cérémonies	2 542,92
	6188	autres frais divers (orchestre)	200,00
	Total chapitre 011		2 742,92
012	6451	cotisations URSSAF	130,00
	Total chapitre 012		130,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			3 872,92
Chapitre	Nature	Libellé	BP 2015
002		Excédent de de fonctionnement de l'exercice N-1 reporté	1 072,92
74	7474	subvention commune	2 800,00
Total chapitre 74			2 800,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			3 872,92
TOTAL DEPENSES			3 872,92
TOTAL RECETTES			3 872,92

BP 2015 Eau-Assainissement :

Section investissement : Il est prévu de rembourser de façon anticipée les prêts relais pour un montant de 510 000 €, permettant ainsi de réaliser une économie de 24 000 € (chapitre 16).

Au chapitre 21, la somme allouée permettra de commencer à remplacer les compteurs d'eau les plus anciens et situés à l'extérieur. A terme tous les compteurs seront changés (sauf ceux qui ont déjà été changés récemment suite aux travaux concernant le plomb).

INVESTISSEMENT			
Chapitre	Nature	Libellé	BP 2015
16	1641	emprunt	530 183,00
Total chapitre 16			530 183,00
20	203	frais d'étude	3 000,00
21	21561	matériels et outillage	27 000,00
Total chapitre 21			27 000,00
020		dépenses imprévues	5 000,00
040	1391	amortissement subventions	24 299,54
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			589 482,54
Chapitre	Nature	Libellé	BP 2015
001		Excédent d'investissement N-1	393 062,42
13	131	subventions	70 000,00
10	1 022	FCTVA	97 949,17
		Amortissement des immobilisations	32 358,80
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			593 370,39

Section fonctionnement : Au chapitre 011 on constate que cette année nous commençons à payer notre cotisation au Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Roches (SIAR) ; Cette cotisation est pour l'instant un forfait et non un montant calculé sur le débit des eaux usées traitées à Dampierre. On constate que même avec le remboursement anticipé des prêts relais le BP 2015 reste excédentaire.

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Nature	Libellé	BP 2015
	Total chapitre 011		30 800,00
66	66111	intérêts	20 471,51
	66112	intérêts courus non échus	651,75
	Total chapitre 66		21 123,26
67	673	titres annulés	500,00
	Total chapitre 67		500,00
042	6811	amortissements	32 358,80
	Total chapitre 042		32 358,80
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			89 782,06
Chapitre	Nature	Libellé	BP 2015
002	002	Excédent de fonctionnement de l'exercice N-1 reporté	150 930,92
	total chapitre 70		65 000,00
042	777	amortissement	24 299,54
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			240 230,46
TOTAL DEPENSES			679 264,60
TOTAL RECETTES			833 600,85

BP 2015 du budget principal :

Section d'investissement : Le chapitre 21 prend en compte les investissements nécessaires pour l'acquisition de matériels pour la commune, la réalisation des plateaux ralentisseurs aux entrées du village et la réfection de la voirie. L'investissement prend également en compte l'aménagement de la réserve à incendie en lieu et place de l'ancienne station d'épuration, aménagement qui coûtera moins cher que la somme prévue initialement pour sa destruction.

INVESTISSEMENT			
Chapitre	Nature	Libellé	BP 2015
001		deficit d'investissement	31 747,11
	Total chapitre 21		99 174,34
16	1641	remboursement d'emprunts	7 500,00
	Total chapitre 16		7 500,00
20	2031	frais d'étude	4 000,00
020		dépenses imprévues d'investissement	5 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			147 421,45
Chapitre	Nature	Libellé	BP 2015
1068		excédents de fonctionnemnt capitalisé	31 747,11
10	10 222	FCTVA	2 033,66
	Total chapitre 10		2 033,66
021		virement de la section de fonctionnement	113 640,68
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			147 421,45

Section de fonctionnement : Les dépenses pour le personnel (chapitre 012) comprennent le salaire de l'employé communal à la place des sommes initialement versées pour le personnel titulaire transféré à CCJN (ATSEM).

Le chapitre 73 fait apparaître un nouveau prélèvement correspondant au financement de la Commune versé à CCJN pour l'école (attribution de compensation).

Au niveau des recettes, le montant des taxes locales (habitation et foncières) indiqué au chapitre 73 prend en compte l'absence d'augmentation de la part de la Commune, malgré la baisse de toutes les dotations de l'Etat (chapitre 74).

On constate que logiquement en fin d'exercice budgétaire le solde devrait être excédentaire.

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Nature	Libellé	BP 2015
023		virement de section à section	113 640,68
022		Dépenses imprévues	5 000,00
		Total chapitre 011	87 003,00
		Total chapitre 012	46 350,00
		Total chapitre 65	29 420,00
66	66111	Intérêts réglés à échéance	1 900,00
		Total chapitre 66	1 900,00
73	73923	Reversement sur FNGIR	28 805,00
	73921	prélèvement d'attribution compensation	25 794,91
		Total chapitre 73	54 599,91
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			337 913,59

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Nature	Libellé	BP 2015
002		Excédent N-1 reporté	343 663,50
		Total chapitre 70	74 372,50
73	73111	taxes foncières et d'habitation	84 537,00
	7328	attribution de compensation (jura nord)	1 477,00
	7381	taxe add droit de mutation	3 400,00
		Total chapitre 73	89 414,00
	7411	dotation globale de fonctionnement	38 889,00
	74121	dotation solidarité rurale 1° fracture	7 706,00
	74127	dotation nationale de péréquation	9 028,00
		Total chapitre 74	72 364,00
75	752	revenus des immeubles	11 000,00
		Total chapitre 75	11 000,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			590 814,00

3/ Vote des taxes locales : Dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat et d'alourdissement de la fiscalité locale (augmentation de 8% de chaque taxe pour 2015 votée en Conseil Communautaire pour la CCJN), le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la deuxième année consécutive, de ne pas augmenter le taux communal de ces taxes.

Ces dernières sont :
 Taxe habitation : 11,22%
 Taxe foncière sur le bâti : 8,88%
 Taxe foncière sur le non bâti : 17,21

4/ Tarification de l'eau potable : après délibération, le CM vote à la majorité (10 pour, 1 abstention) la nouvelle tarification de l'eau potable. Un relevé des compteurs sera effectué avant fin mai ; il sera facturé au tarif actuel et correspondra à l'acompte. A partir du 1^{er} juin, la nouvelle tarification sera appliquée.

Le nouveau tarif prévoit 4 tranches :

Le prix pour les 15 premiers m³ diminue à 0,90 €/ m³.

De 15 à 120 m³ le prix reste à 1,00 €/ m³.

De 120 à 150 m³ le prix passe à 1,30 €/ m³.

Au-delà de 150 m³ le prix passe à 1,80 €/ m³.

5/ Cotisation au SIDEC : il s'agit d'une cotisation obligatoire pour le service informatique du SIDEC pour pouvoir bénéficier du logiciel nécessaire au bon fonctionnement du secrétariat (dématérialisation, facturation...). Cette cotisation s'élève cette année à 2410 €. Le CM vote à l'unanimité cette cotisation.

6/ Création d'un poste d'adjoint technique 2° classe : l'employé communal entre dans son quatrième mois de contrat à durée déterminée (contrat d'accroissement temporaire d'activité). Après une discussion des élus du CM, il est unanimement constaté que cette période d'essai est satisfaisante. Après délibération, le CM décide à l'unanimité de nommer l'employé communal sur un poste d'adjoint technique de 2° classe. Il sera stagiaire pendant en un an avant une éventuelle titularisation.

7/ Création d'une sommière en forêt de Chaux et réfection du chemin du T :

L'objectif de réaliser une sommière en forêt de Chaux est d'éviter le passage des grumiers à travers le village pour que la réfection de la voirie soit financièrement envisageable. Des devis ont été demandés aux sociétés SJE et Roger Martin. Le CM vote à l'unanimité une délibération autorisant le Maire à monter un dossier de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du plan de relance du BTP.

Cette délibération adopte aussi le projet de réfection du « chemin du T » pour permettre le passage des tracteurs. Le Maire a demandé l'avis au Maire de La Bretenière sur une éventuelle participation financière à la réfection de ce chemin.

8/ Tests à la fumée sur le réseau séparatif de l'assainissement :

Les résultats ont été rendus par la société VERDI. 17 habitations sont concernées par des anomalies sur ce réseau. Il est prévu de voir en commission eau-assainissement les propriétaires concernés.

Le CM décide à l'unanimité de réaliser une inspection télévisuelle du réseau d'assainissement de la rue Joseph Martin, réseau qui draine des eaux parasites en quantité importante. Le but est de savoir si un gainage est possible pour désengorger le réseau d'assainissement. La prestation sera réalisée par la société ADTEC CONTROLE pour un montant de 2268,00 € TTC.

9/ Questions diverses :

- Etude VERDI sur le déracordement des eaux pluviales sur le secteur unitaire : la solution la moins coûteuse et la plus efficace serait de créer un réseau d'eaux usées neuf du haut de la rue de la Poterie jusqu'au déversoir d'orage en dessous de l'école rue du Moulin. Les eaux pluviales et les eaux claires parasites (sources et drains) seraient pris en charge dans l'ancien réseau unitaire. Cette étude préliminaire d'un coût estimé à 350 000€ comprend la réfection complète (réfection de la structure) de la voirie (600 mètres linéaires). Ces travaux permettraient d'éliminer environ un tiers des eaux envoyées sur Dampierre et d'avoir un réseau séparatif sur tout le centre bourg du village. Sur Cinq Cens, le plus simple est de créer un réseau séparatif sur la rue des Chênes, le coût étant estimé à 80 000€ (voirie refaite).
- Réfection des sommières en forêt de Chaux : la quantité de sable nécessaire au rebouchage des trous a été calculée à 40 m³. Le devis présenté par la société Guillot TP d'un montant de 2424 € est accepté à l'unanimité par le CM.
- Chantier bénévole pour la transformation de la station d'épuration en réservoir à incendie. Le 17 après midi et le 18 avril débutera les travaux par des bénévoles du village. Un appel est lancé aux élus disponibles ce jour pour prêter main forte aux bénévoles.

La séance est levée à 22h40.